

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon, tenue à la salle Ernest-Lepage, lundi le 27 juin 2016, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Éric Bérubé
M. Mario Riou	Mme Guylaine Gagnon
Mme Jacqueline D'Astous	

M. Raymond Lavoie était absent.

Tous conseillers membres du susdit Conseil formant quorum. M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents, ainsi qu'aucun citoyen.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après le mot d'ouverture, le directeur général et secrétaire-trésorier est invité à débiter avec la lecture de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-R-118

Il est proposé par M. Pierre M. Barre, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Reddition 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 68 456\$ \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

16-R-119

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers, que la municipalité de Saint-Simon informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

16-R-120

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la réunion.

Wilfrid Lepage, maire

Cédrick Gagnon, directeur général

